

Réf: Dossier N° 084742

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ELEGANCE COSMETIQUE »

Siège social Abidjan, Yopougon, Yopougon Gesco, Lot 42, Ilot 7

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15/02/2022 , et enregistrés au CEPICI le 18/02/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ELEGANCE COSMETIQUE »

Objet : - Fabrication et la commercialisation de produits cosmétiques.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée.

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Yopougon, Yopougon Gesco, Lot 42, Ilot 7

Dirigeant(s) : M TAYA FULGENCE JUDICHAEL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-04023 du 18/07/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°32091/GTCA/RC/2022 du 18/07/2022

